

LES TRANSPORTS

LA MISE EN SERVICE DU BAC ÎLES-DE-LA-MADELEINE— ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Melvin McQuaid (Cardigan): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le transbordeur à manutention horizontale entre les Îles-de-la-Madeleine et l'Île-du-Prince-Édouard était censé entrer en service le 1^{er} août et qu'il ne l'est pas encore, le ministre peut-il dire à la Chambre quand nous pouvons compter qu'il le sera et la raison de ce retard?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que la raison de ce retard est bien connue. Lors d'une vérification, on s'est rendu compte que le navire en question avait des difficultés d'ordre technique qui n'avaient pas été dépistées auparavant. Les rectifications nécessaires ont maintenant été effectuées et j'espère que le transbordeur entrera en service très bientôt.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA JEUNESSE ET LE MONDE DES AFFAIRES—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu qu'il a déclaré dernièrement à Sainte-Adèle que notre jeunesse devrait se lancer dans le monde des affaires et tenter de le modifier de l'intérieur, peut-il dire s'il énonçait alors une politique du gouvernement? Si oui, peut-il nous faire part de toutes mesures que le gouvernement envisagerait de prendre pour utiliser la jeunesse de cette façon?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, un tel conseil ne représente certainement pas une politique du gouvernement. Il indique la manière dont, à mon avis, le monde des affaires devrait évoluer, en particulier au Québec. Il n'existe pas à ma connaissance de mesure que le gouvernement pourrait prendre pour obliger la jeunesse et le monde des affaires à s'entendre. Il ne s'agissait donc que d'un conseil.

LES SUBVENTIONS DE RECYCLAGE—L'EXIGENCE RELATIVE AUX ANNÉES D'EMPLOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Étant donné que, selon les dispositions actuelles du règlement relatif à la main-d'œuvre, les subventions de formation et de recyclage ne sont offertes qu'aux personnes qui font partie de l'effectif ouvrier depuis au moins trois ans, le ministre envisagerait-il de modifier la loi afin que tous les chômeurs puissent avoir droit à ces subventions?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme il a été dit à la

[L'hon. M. Marchand (ministre de l'Expansion éc.)]

Chambre à maintes reprises, la question de la règle de trois ans fait constamment l'objet d'une étude et de pourparlers avec les autorités provinciales. Fondamentalement, on voulait offrir des cours de formation aux personnes faisant partie de l'effectif ouvrier et non à celles qui sont aux études et ont au plus 18 ou 19 ans. Il faudra, bien sûr, réexaminer ce principe en raison du nombre de gens actuellement en quête de formation et du nombre de places disponibles. Nous étudions la question.

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—LES RECHERCHES ET LA PUBLICATION D'UN RAPPORT

M. David MacDonald (Egmont): Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur? Il a dit la semaine dernière que le gouvernement s'alarmait et s'inquiétait du taux élevé de chômage dans le groupe d'âges de 14 à 24 ans. Il a mentionné également que cette question ferait l'objet d'une étude et d'une attention particulières. Peut-il nous renseigner sur le genre d'étude ou d'enquête entreprise et nous indiquer également quand, selon lui, nous pouvons espérer quelque rapport sur cette grave question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration vient de vous montrer quelle considération nous donnons à cet aspect de la question.

M. MacDonald: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne reste que quatre minutes avant la fin de la période des questions. Je me demande si l'on ne pourrait pas attendre à demain pour les questions supplémentaires. Je donne tout de suite la parole au député de Saint-Jean-Ouest.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CAS DES PÊCHEURS

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Quand proposera-t-il à la Chambre une mesure législative sur les prestations d'assurance-chômage des pêcheurs?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les prestations d'assurance-chômage qui sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet s'appliquent aux pêcheurs aussi bien qu'aux autres travailleurs comme sous le régime de l'ancienne loi. Il a été question de mettre au point, sous l'autorité du ministre de l'Environnement, un autre programme spécialement destiné à l'industrie de la pêche. Dans l'intervalle, tous les pêcheurs indépendants visés par l'ancienne définition, sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

M. Carter: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Environnement chargé des pêches peut-il dire quand il établira son nouveau programme d'assurance-chômage pour les pêcheurs?